



Rapport au Conseil communal de la ville de Pully

Préavis n° 12 - 2013

Réseau Wifi public et équipement Wifi des salles de conférences et des bâtiments administratifs. Réponse au postulat "Wifi pour tous" de Monsieur le Conseiller Gérard Mieli.

Crédit demandé : CHF 193'000.000

La commission chargée d'étudier le préavis n° 12 - 2013 s'est réunie le lundi 9 septembre 2013 à 18h30, en présence de M. le Syndic **Gil Reichen** et de M. **Gérald Pittet**, chef du service informatique. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses à nos questions.

La commission était composée de Mesdames **Anita Bonjour** et **Anne Viredaz Ferrari**, ainsi que de Messieurs **Luciano Bernardoni** (en remplacement de M. Jean-Marie Marlétaz), **Frédéric Bongard**, **Philippe Haldy**, **Bernard Thilo**, et **Yannick Rochat**, président rapporteur. Les représentants des vert'libéraux et des PLR. Les Radicaux étaient excusés.

Présentation du préavis

Ce préavis fait suite au renvoi à la Municipalité du postulat "Wifi pour tous" de M. le conseiller communal Gérard Mieli. Lorsqu'elle s'est penchée sur ce sujet, la Municipalité a dû commencer par débattre de la portée du "pour tous". Cette réflexion l'a amenée à également considérer les salles de conférences et les besoins du conseil communal. Elle a finalement opté pour une réalisation plus globale incluant les locaux de l'administration.

Cependant, le préavis a dû être limité par rapport aux divers scénarios, en fonction de certains coûts jugés trop élevés. Cela concerne le réseau Wifi public, mais la Municipalité envisagerait par la suite d'étendre celui-ci, en intégrant cette question à des projets en voie de réalisation (par exemple, les rénovations de la rue de la Poste et de l'avenue Samson-Reymondin). On peut également espérer que les CFF, qui

installent actuellement de tels réseaux dans des gares suisses, choisissent la gare de Pully.

Pour terminer cette présentation, on nous explique que le choix pour la réalisation de ces travaux s'est porté sur Swisscom, car elle est la seule entreprise à répondre aux critères de qualité élevés demandés par la commune, celle-ci ne pouvant gérer elle-même la réalisation.

Discussion sur le préavis

Nous rapportons ci-après les explications fournies en réponse aux questions et remarques des commissionnaires.

Swisscom

- Aucune des villes citées dans le préavis ne font appel à eux, car elles passent par des services spécifiques en fonction de leurs besoins. Par exemple, à Yverdon, la ville gère elle-même son réseau Wifi. Mais celui-ci propose une qualité de service basse, en plus d'un temps de connexion fortement limité. Elle évite ainsi de concurrencer les prestataires ciblant les privés. À Vevey, le système est ancien, et ne sera pas conforme avec la nouvelle loi prévoyant l'enregistrement et le transfert des coordonnées de toutes les personnes qui se connectent au réseau public. Dans son offre, Swisscom garantit ce service. Et Citycable ne dessert pas Pully. La ville cherchait un partenaire qui prenne en charge la totalité des prestations, ainsi que l'installation et le maintien du service, et Swisscom est le seul à remplir ces critères, en plus de critères concernant la qualité du service. La durée du contrat sera de 5 ans. À titre d'exemple, l'aéroport de Genève possède un réseau Wifi installé et géré par Swisscom.
- Pour se connecter, les titulaires d'un abonnement chez Swisscom seront automatiquement reconnus. Les autres s'authentifieront via un sms. Une solution est à l'étude pour ceux qui ne possèderaient pas d'abonnement téléphonique. En cas de problème, les utilisateurs auront la possibilité de bénéficier du service d'assistance de Swisscom.
- Le réseau Wifi public ne fait pas concurrence au réseau mobile de Swisscom, mais complète leur offre, la bande passante étant meilleure qu'avec une connexion 3G. Il n'y a pas de limitation en terme de vitesse de connexion pour l'utilisateur. Et la bande passante du réseau pourra être augmentée en cas de succès de ce service. Une part de l'investissement de départ consiste à connecter le réseau à fibre optique de la ville au réseau à fibre optique de Swisscom via la Damataire.
- Le système de filtrage cité dans le préavis est proposé et géré par Swisscom. Le choix des rubriques à censurer est fait par la commune.

Réseau Wifi de l'administration

- La connexion à ce réseau en dehors de l'administration sera possible pour des personnes pré-identifiées. Par exemple, les conseillères communales et conseillers communaux auront un identifiant et un code personnel. Lors d'une location de salle, un code valable pour une durée limitée sera distribué sur demande. La Maison pulliérane sera couverte par le réseau Wifi.
- À l'interne à l'administration, les droits d'accès ne seront pas distribués à tout le monde. La bande passante sera répartie en fonction des catégories d'utilisateurs, en privilégiant l'usage professionnel. Pour s'assurer de ceci, la ville se repose déjà sur une charte portant sur l'informatique et l'accès à Internet, qu'elle fait signer à ses collaboratrices et collaborateurs en même temps que chaque contrat de travail.
- Le nombre et la disposition des points d'accès au réseau Wifi ont été étudiés afin qu'en cas de panne d'une antenne, une autre puisse prendre le relais. En cas de transformations à l'interne, par exemple une réaffectation en salle de conférence, il ne sera pas nécessaire de modifier la forme du réseau Wifi.
- En ce qui concerne les travaux à venir au Prieuré, il n'y aura pas d'installation là où le plus gros des travaux doit être fait (Prieuré 2A, restaurant et salles).

Les Mosses

- Le home-école des Mosses doit également être équipé, afin de permettre le travail à distance avec le Dicastère de la Jeunesse et des Affaires Sociales.
- Il y a déjà du matériel informatique installé, qui nécessite de pouvoir être connecté à Internet pour les diverses activités scolaires, car les classes ne sont pas là-bas en vacances, et il faut pouvoir poursuivre le programme.

Réseau Wifi public

- A priori, les antennes publiques ne seront pas mises à l'enquête. Il n'y a pas à craindre pour les ondes diffusées, celles-ci étant beaucoup plus faibles que les ondes émises par un téléphone portable, par exemple.
- Les différents points d'intérêt pour une extension future du réseau ont été identifiés, ils sont cités dans le préavis. La coordination se ferait avec le Dicastère des Travaux et Services Industriels pour étudier les possibilités d'inclure leur réalisation lors de chantiers dans ces quartiers.
- Il est fait remarquer qu'aménager le réseau Wifi public de la commune au port ou à la place Neuve semble évident, et qu'il existe déjà des réseaux Wifi (fermés) dans ces endroits, donc qu'il doit être possible de trouver une solution au moins temporaire. On nous répond que cela ne peut se faire dans un premier temps, puisqu'il faudrait procéder à des travaux conséquents. Par exemple, dans le

cas du port, il faudrait tout ouvrir pour étendre les réseaux informatique et électrique, ce qui reviendrait à plusieurs centaines de milliers de francs. De plus, le réseau Wifi de la commune doit pouvoir accueillir un grand nombre de connexions, et assurer une bonne bande passante. Le réseau de fibre optique n'atteint pas ces endroits pour l'instant.

Postulat d'origine

L'interprétation du postulat comme devant offrir à toute la population un accès à Internet a été envisagée et écartée dès le débat de la commission devant préavis sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité, à l'époque où il s'agissait encore d'une motion.

Votes

C'est à l'unanimité que la commission recommande d'accepter l'entrée en matière, puis les conclusions du préavis. La commission des finances donne un préavis financier favorable, par 6 oui et 4 abstentions.

Pully, le 18 septembre 2013

Le président : Yannick Rochat